

**NOMMANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Maire,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L 123-6, R 123-11, R 123-12 et R 123-15 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, fixant à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026, désignant les membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS ;

**VU** les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapée.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

- Mr Tanguy VRIGNAUD (UDAF) ;
- Mr GARREAU Jean-Luc (ADAPEI) ;
- Mr GOBIN Etienne (SECOURS CATHOLIQUE) ;
- Mme RENAUD Nicole (Club des aînés de St Porchaire) ;
- Mr GUILLOT Pierre-Emmanuel (SOLIDAR'TOIT) ;
- Mme ETHIOUX Véronique (OSE).

**ARTICLE 2**

Le Conseil d'Administration se trouve ainsi composé :

Collège Elus	Collège Associations
Pascale FERCHAUD	Tanguy VRIGNAUD
Florence PREAUD	Jean-Luc GARREAU
Sandra CAILTON	Etienne GOBIN
Jacky GRELLIER	Nicole RENAUD
Yannick CHARRIER	Pierre-Emmanuel GUILLOT
Thierry LEBLAN FALZONE	Véronique ETHIOUX

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**ARTICLE 4**

Conformément à l'article L 123-6 du Code de la Famille, la durée du mandat des membres nommés par le maire est la même que celle des administrateurs désignés lors du Conseil Municipal

**ARTICLE 5**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs après transmission au représentant de l'État et notification.

Fait à Bressuire, le 13 avril 2026



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20260414-DG\_AR\_2026\_1090-AR  
Date de télétransmission : 14/04/2026  
Date de réception préfecture : 14/04/2026